



Consultation « parallélisée » sur le projet de demande d'autorisation environnementale concernant « The Exploration Company » à Mérignac

Compte rendu de la Réunion publique de lancement organisée le 16 janvier 2026, de 19h00 à 21h00.

Rédigé par le commissaire enquêteur en relation avec le porteur de projet

Date : 16 janvier 2026

Lieu : TechnoWest Cockpit, 58 Av. Marcel Dassault, 33700 Mérignac

Sujet : MÉRIGNAC : consultation du public sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société THE EXPLORATION COMPANY, concernant une activité de banc d'essai sur moteurs destinés à l'aérospatiale

Nombre total de participants : 8 (4 hors présentateurs et commissaire enquêteur)

Nota : les 8 participants étaient, en dehors du commissaire enquêteur, des salariés de TEC.

Documents de référence

Diapositives de présentation, *The Exploration Company*, Réunion publique : Site d'essais de MERIGNAC - Activité de bancs d'essais de moteur aérospatial, fait à Mérignac le 16 janvier 2026.

Compte rendu

La réunion était convoquée à 19h00.

Le commissaire enquêteur et les représentants de TEC, intervenants de la présentation, sont restés en attente d'un éventuel public pendant le délai prévu pour cette réunion.

Aucun membre du public extérieur ne s'est présenté à la réunion. Les seuls participants ont été des employés de The Exploration Company (TEC). Le présent compte rendu résume et illustre la présentation qui avait été préparée et qui devait être donnée et les échanges avec les employés de l'entreprise.

Devant le constat d'absence de public extérieur à l'entreprise, le commissaire enquêteur a proposé de présenter aux employés de l'entreprise non directement au fait des procédures administratives :

- les principes de la consultation lancée, au travers de la réglementation française, sur l'instruction des Autorisations Environnementales liées aux ICPE,



- Les modalités particulières prévues pour l’instruction et la consultation du public sur le projet TEC.

Les questions posées ont tourné autour :

- Du contenu et des justifications demandées par l’administration ;
- Du sens de la consultation du public et de l’intérêt des modalités de consultation ;
-
- Des limites techniques d’évolution du projet permises par l’autorisation qui serait délivrée.

Des remarques supplémentaires à celles déjà fournies dans les diapositives disponibles dans le registre sont fournies ici.

Diapositive	Titre	Présentateur	Remarques Supplémentaires
1	Diapositive titre	Commissaire enquêteur	
2	Accueil et présentation des participants	Commissaire enquêteur	
3	Présentation du programme de la réunion	Commissaire enquêteur & TEC	
4	Agenda	TEC	
5	La nouvelle procédure d’autorisation environnementale (Loi industrie verte)	Commissaire enquêteur	Le but de la présentation était de permettre au public de prendre connaissance des nouvelles dispositions de consultation du public prévues par le code de l’environnement et d’instruction « parallélisée » des dossiers d’autorisation environnementale ». Le public est en effet habitué aux enquêtes publiques classiques, menées pendant 30 jours, sur un dossier technique finalisé (validé par le service instructeur) et comportant les avis réglementaires (MRAE, Personnes publiques associées, ...). La nouvelle procédure en diffère, en ce sens ; • qu’elle porte sur un dossier jugé recevable mais qui peut encore évoluer à la marge dans le cadre de la consultation
6			
7	La sélection de la procédure par le service instructeur		
8	Phase d’examen et de consultation		
9	La consultation concernant le projet de The Exploration Company : Clôture de la consultation		
10	La consultation concernant le projet de The Exploration Company : Les modalités de consultation du projet		



Diapositive	Titre	Présentateur	Remarques Supplémentaires
			- que les avis réglementaires sont fournis au fur et à mesure de leur réception par le service instructeur - que le porteur de projet répond en tant que de besoin et pendant les 3 mois de la consultation, aux questions et avis formulés par le public et par les institutions.
11	Les règles d'intervention		
12	Présentation du projet	TEC	
13	Qui sommes nous ? The Exploration Company	TEC	- Entreprise implantée en Aquitaine depuis sa création et en phase d'expansion de ses activités - Récemment installée dans de nouveaux locaux à Le Haillan
14	Notre leadership exécutif		Dirigée par Hélène Huby, notre équipe de direction possède une expérience significative acquise au sein de diverses entreprises du secteur spatial.
15	Notre structure financière, nos investisseurs		- Financé par une combinaison d'investissements privés et publics - Contrats déjà signés avec l'Agence spatiale européenne
16	Nos produits		- Les deux démonstrateurs qui ont volé ont été développés ou codéveloppés par nos équipes de Mérignac et Munich. - Bordeaux accueille également la majeure partie de l'équipe chargée de la propulsion - La plupart des produits fabriqués par l'équipe propulsion sont ou seront testés sur le site d'essai de Mérignac
17	Remarque concernant les informations expurgées		
18	Pourquoi ce projet		Le moteur Huracan est nettement plus petit (en taille,

Diapositive	Titre	Présentateur	Remarques Supplémentaires
			en masse et en poussée) que les autres moteurs-fusées (par exemple Vulcain 2) car dédié à la propulsion orbitale.
19	Pourquoi ce site à Mérignac		• Plusieurs sites dans la région ont été identifiés et considérés • Infrastructures existantes pouvant être réutilisées (afin de minimiser notre impact global)
20	Principales caractéristiques du projet		• Financement public de la région Nouvelle-Aquitaine en complément de fonds propres • Le budget comprend toutes les adaptations prévues pour le site et l'achat et l'intégration des composants
21	Le site d'essais à l'heure actuelle		• Quelques installations plus modestes déjà mises en place (hors champ d'application de l'ICPE) • Plusieurs permis de construire déjà accordés pour des travaux sur le site • Pollution existante due à la phase d'opération initiale par SNECMA dans la partie nord du site
22	Le site d'essais à l'avenir – ajout du banc d'essais Huracan (zone violette + zone jaune)		• Le nouveau banc d'essai Huracan (H04) est indiqué en violet. • Nouvelle zone de stockage d'ergol prévue pour la zone nord, sol pollué par le passé à extraire et à retraiter • Remplacement du revêtement routier afin de créer une zone de rétention en cas de pollution
23	Soutien à la région		• Soutien solide aux entreprises et succursales locales dans la région Nouvelle-Aquitaine
24	Les synergies avec l'écosystème		• Le projet s'intègre parfaitement dans le paysage aérospatial global autour de l'aéroport

Diapositive	Titre	Présentateur	Remarques Supplémentaires
			- Le projet bénéficie déjà du soutien de l'OIM Bordeaux Aeroparc - Le nouveau site est très proche des bureaux de TEC à Le Haillan, ce qui réduit les temps de trajet pour le personnel et le matériel, et donc notre impact environnemental
25	Temps réservé aux questions du public	Commissaire enquêteur	
26	Résumé des principaux risques et impacts : ETUDE DE DANGER	TEC	
27	Remarques sur l'étude de danger	TEC	- TEC a mobilisé des bureaux d'études et des partenaires expérimentés et consulté tous les acteurs concernés (SDIS, DGAC, pompiers de l'aéroport, etc.) - Avec la DGAC, nous avons déjà soumis une évaluation d'impact sur la sécurité aéroportuaire.
28	Inventaire des dangers sur le site pour le projet		- Une précision importante, comme vous pouvez le voir dans le tableau, notre site n'est pas classé selon la législation SEVESO. Nous sommes bien en dessous des seuils réglementaires - Le site sera soumis uniquement à une autorisation ICPE
29 30	Zones environnantes : inaccessibles ou inhabitées		- Afin de réduire considérablement l'accès aux zones environnantes pendant un essai, une nouvelle barrière est prévu pour la route menant au site - La nouvelle barrière sera équipée de lumières et d'avertissements concernant les dangers présents sur le site



Diapositive	Titre	Présentateur	Remarques Supplémentaires
31	Méthodologie de l'évaluation des risques		• La méthodologie type est présentée dans l'ordre dans lequel elle a été mise en œuvre • Des simulations de tous les scénarios dangereux ont été réalisées à l'aide du logiciel Phast • À partir des résultats de ces simulations, nous avons procédé à une analyse exhaustive des risques pour les scénarios les plus sensibles après modélisation
32	Effets globaux - surpression		• Seuls deux effets majeurs au-delà des limites du site : effets de surpression et effets thermiques • Tous les effets de surpression sont contenus dans un rayon de 150 m autour du site • Il s'agit principalement de terrains inaccessibles à l'intérieur de l'aéroport
33	Effets globaux - thermiques		• Les effets thermiques sont également limités à un rayon de 110 m autour du site, et se produisent principalement dans les zones inaccessibles de l'aéroport
34	Une campagne de tests typique – beaucoup de préparation		• Plusieurs mesures de protection prévues et plusieurs vérifications auprès de la DGAC et procédures internes
35	Une journée type de test		• Plusieurs heures de préparation sont nécessaires avant un test (qui ne peut avoir lieu avant 11 h environ) • Plusieurs heures sont également nécessaires après un test pour la remise en sécurité du banc • Systèmes d'alerte et d'urgence activés pour les zones environnantes (y compris les
36			
37			



Diapositive	Titre	Présentateur	Remarques Supplémentaires
			lumières, les caméras et les alarmes) La durée typique du test sera d'environ 200 secondes. La durée maximale du test sera de 600 secondes.
38	Temps réservé aux questions du public	Commissaire enquêteur	
39	Résumé des principaux risques et impacts : ETUDE D'INCIDENCE	TEC	
40	Principaux enjeux pour le site	TEC	- Étude écologique sur trois saisons menées afin d'identifier les principaux enjeux pour le site. - Quatre problèmes majeurs identifiés : bruit, faune/flore, pollution, zone humide
41	Modélisation du bruit		- Modélisation du bruit réalisée à partir des mesures obtenues lors d'essais moteurs en Allemagne - Les mesures de bruit à 250 m du moteur ne montrent aucun changement perceptible dans le bruit ambiant mesuré
42	Résultats de modélisation du bruit		- La zone voisine suggère que seules 20 résidences pourraient être impactées - Seules 4 d'entre elles connaîtront une augmentation du bruit supérieure à 0,5 dB (la perception humaine du changement de bruit commence à 1 dB) - Le bruit mesuré et prévu est inférieur au plan d'exposition au bruit de l'aéroport.
43	Réduction de l'impact des nuisances sonores		Plusieurs systèmes sont prévus pour réduire le bruit dans sa globalité : un silencieux acoustique, des murs de protection et une isolation acoustique.

Diapositive	Titre	Présentateur	Remarques Supplémentaires
44	Espèces Protégées – Lotier Grêle		• Plante protégée : lotier grêle identifié • Sera déplacé vers une zone dédiée du site avec un coefficient de compensation de 1,5
45	Espèces Protégées – Vipère		• Faune protégée : vipères identifiées • Un sanctuaire dédié aux serpents à proximité du site est proposé (et validé par l'aéroport) • Un coefficient de compensation de 2,4 est prévu
46	Espèces Protégées – Grenouille agile		• Faune protégée : grenouille agile rencontrée près de la limite du site • Une gestion prudente des régions frontalières est prévue • Installation d'une barrière anti-franchissement déjà entreprise • Le sauvetage des espèces rencontrées pendant la construction est également prévu
47	Résumé de l'évitement, la réduction, la compensation et le suivi		• Plusieurs mesures d'évitement, de réduction, de compensation et de suivi sont prévues • ERCS également validé par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) de Nouvelle-Aquitaine
48	Avis du CSRPN		• Réponse favorable du CSRPN • TEC a l'intention d'accepter toutes les recommandations sauf une (la gestion de la hauteur des arbres est régie par les règles de sécurité et de sûreté de l'aéroport).
49	Pollution		• La consommation d'eau et d'électricité devrait être assez limitée par conception du banc • Mesures de protection contre la pollution prévue sur le site



Diapositive	Titre	Présentateur	Remarques Supplémentaires
50	La remise en état du site		• Plusieurs contrats de location d'équipement prévoient la reprise à la fin du contrat • Plusieurs méthodes de protection contre la pollution sur site sont prévues
51	Conclusion		
52	Temps réservé aux questions du public	Commissaire enquêteur	